

précautions, il lui faut plus de largeur d'assistance ; ce n'est pas seulement la *comitas inter gentes* qui la réclame, c'est le besoin réel qu'ont les nations de se prêter réciproquement aide et protection pour maintenir leur indépendance et garantir leur sécurité. Plus donc il y aura pour le belligérant de dangers réels sur le territoire du neutre, plus celui-ci sera tenu de veiller sur sa neutralité, en empêchant qu'elle ne soit violée au profit de l'un ou de l'autre des belligérants. La chose se présente un peu différemment lorsque le belligérant peut, à lui seul, par l'emploi de ses forces, tenir en échec son ennemi, même sur le territoire neutre. Ce cas se présente surtout lorsque la position géographique d'un Etat suffit d'elle-même à assurer les moyens de réprimer promptement l'entreprise préparée sur le territoire neutre. Dans ces circonstances, le neutre ne serait plus tenu de prendre une initiative qui serait sans objet. Il ne pourra pas cependant tolérer par respect pour lui-même qu'on viole sa neutralité, et il sera tenu de déférer à toute juste demande qu'on lui adresserait d'éviter toute espèce de connivence avec l'un ou l'autre des belligérants. Si des principes abstraits, nous passons à la considération des faits particuliers sur lesquels les Etats-Unis croient que la responsabilité de l'Angleterre est engagée, nous devons d'abord parler de la construction des navires et des circonstances au milieu desquelles ces constructions eurent lieu. Le fait, en effet, de la construction des vaisseaux, de leur armement et équipement, de l'exportation des armes de guerre, prend un aspect différent, selon les circonstances des temps, des personnes et des lieux où il s'accomplit. Si le Gouvernement sur le territoire duquel le fait se passe a connaissance d'un état de chose permanent, auquel vienne se rattacher une probabilité marquée que de semblables constructions, armements et exportations, se fassent dans le but de servir aux projets d'un belligérant, le devoir de surveillance de la part de ce Gouvernement devient plus étendu et plus pressant.

Le Gouvernement Britannique était pleinement informé que les Confédérés Américains du Sud avaient établi en Angleterre comme une succursale de leurs moyens d'attaque et de défense vis-à-vis des Etats-Unis. Un comité de représentants du Gouvernement de Richmond avait été établi à Londres, et il s'était mis en rapport avec le Gouvernement Anglais. Lord Russell avait reçu les délégués des Confédérés, mais sans caractère officiel. La première visite avait eu lieu le 11 Mai, 1861—c'est-à-dire, trois jours avant la Proclamation de la Neutralité de la Reine et quatre jours avant l'arrivée de M. Adams à Londres en qualité de Ministre des Etats-Unis. Le Gouvernement Anglais ne pouvait pas ignorer non plus que de fortes maisons de commerce soignaient les intérêts des Confédérés à Liverpool, ville très-prononcée dès lors en faveur de l'Amérique du Sud. Il ne tarda pas à se prononcer en plein Parlement une opinion tout à fait favorable aux insurgés du Sud. Les Ministres de Sa Majesté la Reine, eux-mêmes, ne dissimulèrent point que dans leur manière de voir il était